



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'185'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction, sur la parcelle No 403 de la Commune de Rennaz, d'un hangar à bois permettant le stockage optimal des plaquettes de chauffage

Président : Degerab Bassam (Les Verts)
Membres : Christian Bécherraz (SOC)
René Chevalley (UDC)
Bruno Femia (SOC)
Claude-Pascal Gay (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Michel Granato (PLR)
Bernard Gret (PLR)
Bibiana Streicher (PLR)
Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le mercredi 2 juillet 2014, une première réunion s'étant déroulé à Bex devant un hangar à plaquette similaire au hangar objet du présent préavis et une deuxième réunion sur le site de construction du hangar envisagé.

Nous remercions MM. Alain Feissli, Municipal, M. Sentinelli, chef de service et Monsieur Allenspach responsable forestier, présents à ces réunions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

Préambule

Monsieur Feissli nous rappelle qu'il s'agit là d'un préavis destiné à garantir et à optimiser l'approvisionnement en plaquettes de bois de chauffage issues des forêts de la commune, pour les besoins de la voirie et le karmalbois de la Maladeire qui nécessitent 3'000 m³ / par année, alors que le silos des Avants ne peut en stocker que 1'000. Que par mauvaises conditions atmosphériques, l'accès au Silo n'est pas tout le temps garanti, et que le bois coupé entreposé le long des forêts n'est pas exploitable quand il est recouvert de neige.

M. Allenspach fait une petite présentation du hangar de Bex et sa similitude avec celui prévu par le préavis, bien que sa taille est légèrement plus petite. C'est un hangar de 50 m de long 50 cm de haut ouvert sur deux côtés permettant le broyage d'un côté et le remplissage de l'autre et le stockage du bois en en buche tout autour.

Discussion générale

Un des commissaires pose la question concernant la machine de transformation du bois rond en plaquette.

On nous informe que la machine qui effectue la transformation est une machine louée comme en l'état actuelle des choses, mais qui pourra effectuer le travail de découpe en une seule fois puisqu'elle a un débit de 150 m³ / heure, à rythme d'une opération tout les 4 mois, période nécessaire à obtenir des plaquettes sèches pour garantir un combustible à haut pouvoir calorifique, permettant un rendement de 15% supérieur.

Par ailleurs, l'absence de réglages liés à la qualité régulière du combustible permet un meilleur entretien des chaudières.

Un autre commissaire a aussi fait la remarque que l'écoulement des plaquettes sèches depuis la beine de camion se faisait avec une adhérence de résistance faible contrairement aux plaquettes humides qui ont une résistance bien supérieure qui pourraient générer parfois des problèmes lors du déchargement.

L'aspect pratique du mode opérationnel a été aussi soulevé en indiquant que le broyage se faisait d'un côté du hangar et le remplissage se faisait de l'autre côté du hangar.

Un commissaire a posé la question quant à la toiture du hangar et aux problèmes de charge qui pourraient en découler en période de neige. On a expliqué que la charpente est en lamellés collée.

Un commissaire a fait la remarque que le coût des travaux de maçonnerie semblait élevés.

Un commissaire a remarqué que le hangar de Bex était exposé au vent qui nécessite la pose d'un rideau. M. Allenspach a précisé que l'emplacement du hangar qui sera construit sur la parcelle de Rennaz est beaucoup moins exposé et ne nécessiterait pas de pose de rideau. Que cela se verra lors du déplacement sur le site de construction.

Un commissaire a voulu savoir ce qu'il en serait de la possibilité de la livraison aux privés de pellets de bois. On lui a expliqué que la possibilité de livrer actuellement pouvaient concerner 1'000 m³ de plaquettes et non des pellets, car la capacité de stockage du est de 4'000 m³, alors que les besoins sont de 3'000 m³. Que le stockage de pellets pourrait être envisagé selon les besoins futurs.

La question sur l'augmentation de la demande de bois en tant que combustible a été aussi soulevée, bien que la technologie n'a quant à elle pas beaucoup évoluée. La réponse a été

justifiée par l'augmentation tangible des prix des combustibles fossile qui ont rendu le bois de plus en plus attractif.

Un commissaire a posé la question sur d'éventuels possibilités de fournir du bois à d'autres communes. Il lui a été répondu par la négative, étant donnée que le potentiel de production forestier ne permettait pas de devenir fournisseur et fournir d'autres communes.

Des questions ont été posées par la suite sur l'aspect stratégiques de l'exploitation de nos forêts communales et de l'intérêt à augmenter le volume de bois coupé et s'il n'y aurait pas intérêt à laisser vieillir des arbres.

A cet égard, il a été répondu que nos forêts sont considérées comme des forêts protectrices, que les forets délaissés pousse moins vite que les forets jeunes. L'exploitation était ainsi nécessaire pour l'entretien de leurs fonctionnalités de contenir les éléments climatiques pour justifier d'un côté l'obtention des subventions fédérales qui y sont liées. D'un autre côté, le fait de laisser le bois vieillir pose de problèmes quant au rôle protecteur que doit jouer nos forêts. En effet, quand un gros arbre dérachine, il lève énormément plus de racines autour qui provoque beaucoup plus de dégâts que le déracinement de jeunes arbres.

Mais pour prendre en considération la biodiversité, des arbres plus âgés et plus gros sont prévu dans la réserve de folly pour favoriser le petit Tétras.

A cet égard également, un plan de gestion d'une durée de 10 ans a été mis en place pour gérer le capital de nos forêts. La capacité de coupe pour préserver le capital forestier actuel est de 6'600 m³. Un choix politique durant les 50 dernières années avait limité la coupe à 3'100 m³, ce qui a généré le développement de bois plus gros non forcément attractif à l'exploitation. Que pour obtenir une qualité optimal de bois, il faudrait actuellement couper 8000 m³ / année, et ce uniquement sur les 1000 hectares de forêt communal.

Il faut savoir que la surface de forêts privée non prises dans ce plan de gestion est quant à elle de 500 hectares.

Actuellement, 6'600 m³ de bois rond sont coupés dans les forêts communales, fournissant les 4'000 m³ de plaquettes + 1'000 m³ de bois en bûches vendu par la commune + du bois de scierie.

La question de l'exploitation de la toiture a été posée pour profiter au label Gold énergétique de la commune.

La municipalité a choisi de mettre la toiture à disposition de Romande Energie pour l'exploiter, étant donnée que le hangar ne se trouve sur le territoire communal.

Un commissaire a voulu savoir s'il y avait actuellement des dégâts liés au Bostryche. M. Allenspach lui a répondu que peu de dégâts sont actuellement constatés

Concernant le financement et la question de subventions, M. Feissli a précisé qu'un fond d'investissement forestier sera mis en place qui permettra d'obtenir 20 % de subventions et

50 % de prêts sur le montant d'investissement total à taux zéro pendant 20 ans.

La 2^{ème} partie de la réunion s'est déroulée sur le site de construction du hangar avec une visualisation en mode réel de l'emplacement du Hangar sur la parcelle et le sens de circulation de la machine à broyer et les camions de remplissage.

La principale question posée concernait le risque d'inondation. Le municipal nous a informé que le terrain a été surélevé il y a deux ans avec des matériaux de remblai, que les eaux de ruissellement de la toiture et des places seront dirigées dans le fossé existant proche de l'autoroute. Une étude des écoulements a été établie et il n'existe aucun risque d'inondation.

Concernant la sécurité du site, le hangar sera clôturé pour le protéger contre l'accès non autorisé.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité moins 1 voix d'abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer, à cet effet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'185'000.00 au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 325.3312 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Degerab Bassam (Les Verts)